

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A225-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A225

OBJET : Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Helliott donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLEC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_05

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal
Décision du conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'ouverture, la révision et la clôture d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Exposé des motifs :

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées.

Il convient aujourd'hui de procéder à :

- l'ouverture d'autorisations de programme afin d'intégrer de nouvelles opérations ;
- la révision d'autorisations de programme existantes compte tenu des modifications de programme ;
- la clôture d'autorisations de programme.

I. Création d'une autorisation de programme

Pour 2014, il convient d'ouvrir les nouvelles autorisations de programme suivantes :

➤ En matière d'action culturelle

L'opération « **Aide aux propriétaires privés** » nécessite l'ouverture d'une Autorisation de Programme d'un montant de 600 000 € échelonné sur 2 ans. Il s'agit de subventions d'investissement pour des programmes de restauration de bâtiments privés classés, soutenus par l'Etat (DRAC PACA).

Une convention sera signée entre le Ministère de la Culture et la CPA pour formaliser ce partenariat. La Communauté du Pays d'Aix passera ensuite des conventions bilatérales avec les propriétaires.

La subvention d'investissement de la CPA ne pourra pas dépasser 20% du montant des travaux (délibération au prochain Conseil communautaire du 19 décembre 2013).

L'opération « **Fonds de concours équipement culturel** » nécessite la création d'une Autorisation de Programme d'un montant de 4M€ sur une durée de 2 ans. Il s'agit de subventions aux communes pour la construction, la réhabilitation, l'équipement et la rénovation des équipements culturels.

En application de la décision du Bureau Communautaire du 26 Septembre 2013 pour le lancement de **l'opération « extension du CCN »** (Programme et convention d'aménagement SPLA), il convient d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 1,8 M€.

➤ **En matière de gestion des déchets**

- **Traitement des déchets**

L'opération **Extension et rénovation des déchetteries** nécessite la création d'une Autorisation de Programme d'un montant global de 2,6 M€.

Cette opération est destinée à financer l'extension des déchetteries de la Parade et de Pertuis, ainsi que la création de plateformes de dépotage au sol de déchets verts pour diverses déchetteries de la CPA.

- **Etudes Générales déchets**

L'opération « **Fermes Photovoltaïques** » nécessite l'ouverture d'une Autorisation de programme d'un montant de 360 000€. L'objectif de cette opération est le financement des études projets permettant d'aboutir aux permis de construire pour la réalisation de deux fermes photovoltaïques sur les anciennes décharges de la ville d'Aix et de Pertuis.

➤ **En matière de travaux d'infrastructures communautaires**

3 nouvelles opérations sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence nécessitent la création d'Autorisations de Programme, à savoir :

- **Rue Eiffel** : cet aménagement est programmé pour poursuivre la réhabilitation du secteur Eiffel mais également en prévision de l'implantation de la ZAC de Lenfant. La CPA s'est engagée à réaliser cette rue dans la continuité de la rue des Frères Perret.

Il s'agit donc de créer une AP d'un montant global de 1,5M€.

- **Rue Georges Claude** : Suite aux études réalisées par le groupe Mobipôle du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence, il s'est avéré nécessaire de planifier rapidement la réhabilitation complète de cette rue. L'objectif est d'intégrer les modes doux sur cette voie.

Pour ce faire une AP d'un montant global de 2M€ est ouverte.

- **Rue Guillaume de la Lauzière** : la CPA s'est engagée dans la réhabilitation de cette voie structurante du Pôle en y intégrant des modes de déplacements, y compris une voie centrale en site propre pour les transports en commun.

Une AP d'un montant global de 3M€ est donc créée.

➤ **En matière d'appui aux communes**

- La délibération 2012_A024 du 15 mars 2012 a déclaré d'intérêt communautaire le secteur gare des Aymards/Couperigne/Estroublancs. Les études de faisabilité ont permis de valider un schéma d'aménagement et les modalités de mise en œuvre du projet sous forme de ZAC.

La mise en œuvre de ce projet dénommé « **Vitrolles Cap Horizon** » qui s'étend sur 30 hectares, devrait s'étaler sur une période de 10 ans.

Il est donc nécessaire de créer une Autorisation de Programme d'un montant de 20 M€.

- **Fonds de concours réseaux/voiries** : il s'agit de favoriser l'émergence de projets de construction neuve ou de réhabilitation d'infrastructures de réseaux ayant pour effet de favoriser la sécurité, la transmission de l'information, les qualités sanitaires et écologiques de l'environnement. La participation de la CPA porte sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage communale, directement induits par le projet d'aménagement concerné. Le fonds de concours sera attribué dans le cadre d'opérations de construction ou réhabilitation de réseaux secs (éclairage, communication) et humides (eau potable, eaux usées, eau pluviales).

Il convient donc d'ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 8M€.

- **Contrat de partenariat avec les communes**

Dans le cadre de la mise en place du contrat de partenariat avec les communes il convient d'ouvrir les autorisations de programmes suivantes :

Contrat de Partenariat CPA/Communes AP/CP A OUVRIR	TOTAL	CP 2014	Reste à financer
COUDOUX	6 210 000	700 000	5 510 000
FUVEAU	15 300 000	2 200 000	13 100 000
LA ROQUE D'ANTHERON	10 700 000	2 300 000	8 400 000
MEYREUIL	9 770 000	645 000	9 125 000
MIMET	4 855 000	1 325 000	3 530 000
PERTUIS	26 720 000	2 950 000	23 770 000
PEYNIER	9 750 000	1 850 000	7 900 000
PEYROLLES-EN-PROVENCE	10 300 000	2 035 000	8 265 000
PUYLOUBIER	6 000 000	1 200 000	4 800 000
ROUSSET	29 450 000	4 900 000	24 550 000
SAINT MARC JAUMEGARDE	4 700 000	700 000	4 000 000
TRETS	15 475 000	250 000	15 225 000
VENTABREN	4 000 000	782 000	3 218 000
	153 230 000	21 837 000	131 393 000

➤ **En matière d'Enseignement supérieur et de recherche**

4 nouvelles opérations nécessitent la création d'autorisations de programme.

- **IAE** : Ouverture d'une AP de 1,5 M€.

L'IAE d'Aix est un établissement de référence dans le domaine des enseignements de gestion et de management à l'échelle Européenne. Afin d'optimiser cet équipement et de maintenir son adéquation aux processus d'innovation, l'Université d'Aix Marseille prévoit un programme d'investissement d'ampleur au financement duquel la Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 1.500.000 Euros dont 100.000 € dès 2014.

Ce programme a trois objectifs : création de logements étudiants, en partenariat avec le CROUS d'Aix-Marseille, réhabilitation du logement principal et construction d'une extension.

- **BELTRAM** : Ouverture d'une AP de 500 000€.

L'Université d'Aix-Marseille envisage l'installation sur le Technopôle de l'Arbois de nouvelles spécialités de formation du Master « Sciences de l'Environnement terrestre », jusqu'à présent dispensées sur Marseille, rassemblant 400 étudiants, eu égard à la présence de laboratoires de référence dans ce domaine sur le site de l'Arbois.

A cet effet, l'AMU prévoit le réaménagement d'un bâtiment mis à disposition par l'Europôle, le « Pavillon Beltram », et a sollicité la CPA à hauteur de 500.000 Euros pour le financement des travaux.

- **Plateforme technologique CIRENE** : Ouverture d'une AP de 1 M€.

L'Université d'Aix-Marseille prévoit la construction d'un bâtiment de 700 m² sur le site de l'Arbois pour la création d'une halle technologique dans le domaine de l'environnement.

Ce projet, élaboré en coordination avec deux laboratoires de réputation Européenne, le M2P2 (Mécanique, modélisation et procédés propres) et CEREGE (Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement) regroupera des plateformes d'essais et un centre de compétences adapté aux besoins des pôles de compétitivité, organismes publics et entreprises.

- **Centre Hospitalier Aix-Pertuis** : dans le cadre de la compétence facultative « aide à l'investissement des établissements publics de santé de ressort intercommunal, déclarée d'intérêt communautaire », il apparaît nécessaire d'ouvrir d'une Autorisation de Programme d'un montant de 29 365 000 € sur 3 ans.

L'objectif est de donner aux deux sites du Centre Hospitalier Intercommunal d'Aix-Pertuis les moyens matériels et organisationnels pour améliorer les conditions d'accueil du public, d'accompagner l'évolution de l'activité et d'assurer une qualité de soins toujours en progression.

➤ **En matière de Grands Projets Structurants**

Dans le cadre de la 2ème phase de **modernisation de la ligne Aix-Marseille**, le Bureau communautaire du 27 novembre 2009 a acté une participation de la CPA à hauteur de 3 % pour 91 875 €, pour un montant total de 2.7 M€.

A l'issue des études d'avant-projet (AVP), les partenaires se sont accordés lors du comité de pilotage du 20 septembre 2013 sur une démarche séquencée en 3 étapes :

- mettre en oeuvre un schéma d'intermodalité visant à favoriser les interconnexions sur le réseau TER,
- mise en oeuvre de 4 TER/h/ sens entre Marseille et Aix-en-Provence (souhait de mise en service avant 2020 pour un maximum d'investissements, notamment la halte de Luynes),
- mise en oeuvre de 6 TER/h/sens dès lors que le traitement du noeud ferroviaire marseillais sera réalisé, grâce à la traversée souterraine.

Le programme fonctionnel des travaux prévisionnels prévoit la modernisation de la signalisation entre Aix et Gardanne, l'évolution du plan de voie de la gare d'Aix, le doublement de voie entre Luynes et Gardanne d'une part et Simiane et Bouc-Bel-Air d'autre part, la suppression du PN 110, la création d'une halte à Luynes et à Plan-de-Campagne, une double voie à St-Antoine, ainsi qu'un rallongement des quais à 220 ml, pour un montant prévisionnel de 250 M€.

Le besoin de financement pour poursuivre les études d'avant-projet, préalable à la mise en oeuvre de la modernisation de la ligne Aix-Marseille, est évalué par RFF à 8 M€. La participation de la CPA sera de **1 M€**, identique à celle de la communauté urbaine de MPM, avec 430 K€ de CP en 2014 et 570 K€ de CP en 2015.

➤ **En matière d'Habitat**

Dans le cadre de la dynamisation des projets, la CPA a décidé de confirmer les dispositifs de soutien aux communes dans leurs projets de développement urbain lorsqu'ils sont en phase avec les objectifs de mixité sociale fixés dans le cadre de la politique communautaire en matière d'habitat. Un dispositif renouvelé de fonds de concours « aide aux projets au titre de l'équilibre social de l'habitat » s'adresse aux projets visant la réalisation d'équipements publics en maîtrise d'ouvrage communale (ex : création et/ou extension de crèches ou d'écoles, pôle jeunesse ou intergénérationnel, maison des associations, travaux de voiries et réseaux directement liés à une opération sociale...).

L'opération « **Aides aux projets Habitat** » nécessite l'ouverture d'une Autorisation de Programme d'un montant de 8 M€.

➤ **En matière d'opérations d'aménagement**

L'opération « **ZAC Vergeras** » à Saint Estève Janson nécessite la création d'une nouvelle Autorisation de programme d'un montant de 90 000€. Cette opération a été concédée à la SPLA en octobre 2013. Il s'agit du montant prévisionnel de la participation de la CPA à l'opération.

➤ **En matière de projet d'agglomération, SCOT et études générales**

La poursuite de la procédure d'élaboration du SCOT nécessite, dès 2014, une mise à jour du projet de SCOT arrêté pour tenir compte de l'évolution du périmètre du SCOT, suite aux entrées des communes de Gardanne et Gréasque dans la CPA. Cela implique la réalisation d'études complémentaires et de nouvelles phases de concertation avant d'engager l'enquête publique puis d'approuver définitivement le SCOT.

L'opération « **SCOT suivi** » nécessite l'ouverture d'une nouvelle Autorisation de Programme d'un montant de 270 000 €.

➤ En matière de politique sportive

La CPA finalise sa politique sportive initiée en 2004 par la mise en place d'un **Grand Stade** qui soit à l'échelle du Pays d'Aix.

Au vu des études réalisées par la SPLA sur ce dossier, il s'avère que le portage par la CPA d'un projet de rénovation/extension du stade Maurice David d'Aix-en-Provence soit la meilleure solution.

Aussi, le conseil du 19 décembre 2013 devrait déclarer d'intérêt communautaire le stade Maurice David et décider le lancement des études et travaux de restructuration du stade pour un montant prévisionnel de 15 M€.

Ce programme permettra de finaliser l'aménagement global du secteur du Jas de Bouffan mais, de fait, assurera une fonction de passerelle avec le centre ville au titre de la pratique sportive et de loisirs par la mise en place d'un équipement également destiné aux habitants du Pays d'Aix.

Il convient donc d'ouvrir une Autorisation de Programme d'un montant global de 15M€ échelonné sur 2 ans pour l'opération « Grand Stade : extension/rénovation du stade Maurice David d'Aix-en-Provence ».

Le Conseil de communauté doit déclarer d'intérêt communautaire le projet **Palais des Sports** au titre de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Cette opération dont la réalisation se déroulera jusqu'au début de l'année 2018 contribuera à l'aménagement du terrain en matière d'infrastructures sportives pour le sport en salle à destination du grand public mais aussi pour le haut niveau (national et international). Il convient donc d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 60 M€.

➤ En matière d'infrastructures de transports

Pour compléter le dispositif d'agrandissement du parc relais Krypton, la C.P.A. va réaliser un pont routier sur l'Arc entre le chemin du Viaduc et l'avenue de l'Arc de Meyran (**pont de la Guiramande**). Cet équipement s'inscrit dans le futur plan de circulation des quartiers sud mis en place par la ville d'Aix-en-Provence et permettra de faciliter l'accès au parc relais.

Cet ouvrage permettra l'accès au parc relais Krypton pour les usagers venant de la RD9 et de la RD8n, sans passer par l'échangeur du Pont de l'Arc.

Il assurera aussi une continuité de cheminement entre le campus actuel situé au nord de l'autoroute et son extension prévue au sud.

Cette opération nécessite donc l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant global de 6M€.

II. Révision des autorisations de programme

Compte tenu de l'attribution de marchés de travaux à des prix différents des estimations, des modifications de programme ou d'aléas de chantier, les montants des autorisations de programme doivent être révisés.

Les opérations suivantes doivent faire l'objet d'une révision d'autorisation de programme.

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2013	Variation 2014	TOTAL OPERATIONS	Déjà Financé au 31/12/2012	CP 2013 suite DM3	CP 2014	Reste à Financer après 2014
FDC aux communes - Construct. Et rénov. équipements sportifs - AP	DI471AP	15 000 000	5 000 000	20 000 000	6 982 197	4 415 470	4 602 232	4 000 101
Conventions d'aménagement Trets/Pertuis - Tr. 2 - AP	DI716AP2	5 201 000	9 439 000	14 640 000	4 661 255	215 873	1 393 300	8 369 572
Acquisitions véhicules de collecte - AP	DI170AP	6 000 000	3 600 000	9 600 000	4 397 024	1 500 000	1 300 000	2 402 976
Fonds investiss. énergies renouv/communes - AP	DI256AP1	648 000	78 400	726 400	183 976	411 000	131 400	24
INTEGRATION GARDANNE ET GREASQUE - Fonds d'investissement énergie renouvelables	DI256AP1		14 600	14 600			14 600	0
ENTREES DE VILLE AP GLOBALE	DI50AP12	25 500 000	4 500 000	30 000 000	49 163	2 173 600	4 200 000	23 577 237
Aix - réhab. ZA Pioline 2008 - avenue du Vair - AP	DI350AP4	3 300 000	-1 696 206	1 603 794	1 603 794	0	0	0
Aix Pôle d'activités 2009 - Langevin/Lavoisier - AP	DI305AP5	1 000 000	-200 000	800 000	23 701	730 000	300	45 999
Pertuis - Rond Point SNCF - AP	DI317AP3	6 500 000	500 000	7 000 000	861 324	360 000	4 500 000	1 278 676
Plan de campagne - T1 Beaume Baragne + T2 RD6 - AP	DI335AP	8 500 000	500 000	9 000 000	5 350 866	2 400 000	1 020 000	229 134
Totems entrées territoire / ZA - AP	DI336AP	826 000	-226 000	600 000	599 004	104	0	892
Construction piscine de Venelles - AP	DI432AP	21 000 000	2 900 000	23 900 000	87 575	1 200 000	950 000	21 662 425
Trets la Burlière - AP	DI334AP	600 000	300 000	900 000	300 000	300 000	50 000	250 000
Trets Centre Ancien - AP	DI716AP3	5 800 000	-2 600 000	3 200 000	1 400 000	600 000	300 000	900 000

Commentaires :

➤ Fonds de concours Construction et rénovation d'équipements sportifs :

Cette AP/CP a été créée en 2009 pour un montant de 5 000 000 €.

Devant les besoins rencontrés par les communes, en ce qui concerne les équipements sportifs, cette autorisation de programme a fait l'objet de plusieurs révisions.

En fonction du montant des demandes de subventions des communes, arrêtées et prévisionnelles, le montant de cette autorisation de programme doit être porté au budget 2014 à 20 000 000 € afin de pouvoir satisfaire les aides jusqu'en 2016 compte tenu du montant des investissements à réaliser.

➤ Conventions d'aménagement Trets/Pertuis tranche 2 :

Il s'agit de la concession d'aménagement « Cœur de ville de Pertuis » pour laquelle un avenant est présenté afin de proroger la concession jusqu'en 2020 avec un élargissement du périmètre d'intervention et un renforcement du programme de l'opération.

➤ Acquisitions de véhicules de collecte :

Un plan pluriannuel de renouvellement des véhicules de collecte est établi ainsi qu'une gestion des investissements à long terme afin de pérenniser la vie du parc en prenant en compte la durée d'amortissement des bennes à ordures ménagères (10 ans) ainsi que leur état de vétusté.

Le renouvellement régulier du parc permet de concilier une moyenne d'âge acceptable des véhicules (6 ans à ce jour) avec un niveau de sécurité des équipements en évolution constante.

Cette AP correspond à des besoins récurrents, l'augmentation couvrira les besoins pour les années 2014 à 2016.

➤ Fonds d'investissement pour les énergies renouvelable

Il est nécessaire d'ajuster l'AP pour prendre en compte l'augmentation des demandes de fonds de concours des communes ainsi que l'augmentation des taux de participation de la CPA.

➤ Entrées de ville globalisées

Il convient d'augmenter l'AP liée à cette opération en prévision de nouvelles opérations qui seraient validées en 2014.

➤ Aix, réhabilitation ZA La Pioline, avenue du Vair

Il convient d'ajuster le montant d'AP au coût réel de l'opération.

➤ Aix Pôle d'activités, avenue Langevin et Lavoisier

Il convient d'ajuster le montant d'AP au coût réel de l'opération.

➤ Pertuis, rond point SNCF

Cette augmentation est justifiée par l'attribution d'une subvention au SIVOM dans le cadre des dévoiements de réseaux nécessaires pour la réhabilitation des ponts rails.

➤ Plan de campagne, Beaume Baragne/RD6

Afin d'intégrer les travaux de finalisation du bassin de Beaume Baragne, il convient d'augmenter l'AP liée à cette opération.

➤ Totems entrées de territoire ZA

Il convient d'ajuster le montant d'AP au coût réel de l'opération.

➤ Construction piscine de Venelles

Le montant de l'AP est à réviser compte tenu de la délibération du 18/07/2013 approuvant un nouveau coût d'opération à l'issue de l'avant-projet détaillé et correspondant à un montage d'opération en conception-construction-maintenance.

➤ Trets, la Burlière

La première tranche de l'opération d'aménagement de la ZAC de la Burlière à Trets a été concédée à la SPLA en 2011. La totalité de l'opération doit être concédée en fin d'année 2013. Il s'agit de prendre en compte l'augmentation de la participation en numéraire de la CPA à l'opération.

➤ Trets centre ancien

A l'occasion du conseil d'octobre 2013, il a été décidé de redéfinir l'opération du centre ancien de Trets et notamment, de recentrer prioritairement les actions sur le coeur de ville afin de terminer la politique de réhabilitation et de restructuration des logements initiée en 2004. Aussi, le traité de concession d'aménagement entre la CPA et la SPLA a été réécrit dans ce sens et la participation de la CPA revue à la baisse.

III - Clôture d'autorisations de programme

Les autorisations de programme suivantes doivent être clôturées ; il s'agit d'opérations terminées, abandonnées ou intégrées dans des opérations globalisées.

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP après DM2- 2012	Déjà Financé au 31/12/2012	CP2013	Réalisé 2013	Total réalisé sur opération	Reste à financer	Reste à réaliser sur opération
Etudes opérations d'aménagement 2009	717	DI717AP	200 000	143 885	15 995	7 439	151 324	40 120	48 676
Saint Paul lez durances	374	DI374AP	200 000	0	30 000	-	-	170 000	200 000
Lambesc centre ancien	322	DI322AP1	200 000	0	30 000	-	-	170 000	200 000
Venelles Les Michelons	373	DI373AP	500 000	0	50 000	-	-	450 000	500 000
ENTREES DE VILLES 2005	50	DI50AP	7 500 000	7 360 229	670	670	7 360 899	139 101	139 101
ETUDES ENTREES DE VILLES	51	DI51AP	600 000	531 635	20 418	20 417	552 051	47 947	47 948

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

VU l'avis de la Commission des finances en date du 28 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **APPROUVER** la création des autorisations de programme suivantes

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL OPERATIONS	CP 2014	Reste à Financer après 2014
Aide aux propriétaires privés	DI485AP	600 000	300 000	300 000
Fonds de concours équipements culturels - AP	DI481AP	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Extension Rénovation déchetteries - AP	DI173AP	2 600 000	700 000	1 900 000
Aix Pôle d'Activités rue Eiffel - AP	DI305AP7	1 500 000	20 000	1 480 000
Aix Pôle d'Activité rue Georges Claude - AP	DI305AP8	2 000 000	30 000	1 970 000
Aix Pôle d'Activité rue GG LAUZIERE AP	DI305AP9	3 000 000	30 000	2 970 000
Palais des sports	DI476AP	60 000 000	300 000	59 700 000
Extension du CCN	DI4911AP	1 800 000	50 000	1 750 000
Fermes Photovoltaïques	DI256AP3	360 000	100 000	260 000
ZAC Vitrolles CAP HORIZON	DI364AP	20 000 000	100 000	19 900 000
IAE	DI814AP	1 500 000	100 000	1 400 000
BELTRAM	DI815AP	500 000	250 000	250 000
Plateforme technologique CIREM	DI816AP	1 000 000	250 000	750 000
Centre Hospitalier Aix Pertuis	DI817AP	29 365 000	7 380 000	21 985 000
ZAC Vergeras St Estève Janson	DI3203AP	90 000	15 000	75 000
SCOT	DI550AP3	270 000	60 000	210 000
Modernisation Marseille Aix Phase 2 - AP	DI662AP	1 000 000	430 000	570 000
Aides aux projets Habitat - AP	DI819AP	8 000 000	2 500 000	5 500 000
Stade Maurice David : rénovation/extension	DI410AP	15 000 000	5 000 000	10 000 000
Pont de la Guiramande (pont sur l'Arc)	DI6684AP	6 000 000	500 000	5 500 000
FDC voirie/réseaux	DI724AP	8 000 000	1 500 000	6 500 000

Contrat de Partenariat CPA/Communes AP/CP A OUVRIR	TOTAL	CP 2014	Reste à financer
COUDOUX	6 210 000	700 000	5 510 000
FUVEAU	15 300 000	2 200 000	13 100 000
LA ROQUE D'ANTHERON	10 700 000	2 300 000	8 400 000
MEYREUIL	9 770 000	645 000	9 125 000
MIMET	4 855 000	1 325 000	3 530 000
PERTUIS	26 720 000	2 950 000	23 770 000
PEYNIER	9 750 000	1 850 000	7 900 000
PEYROLLES-EN-PROVENCE	10 300 000	2 035 000	8 265 000
PUYLOUBIER	6 000 000	1 200 000	4 800 000
ROUSSET	29 450 000	4 900 000	24 550 000
SAINT MARC JAUMEGARDE	4 700 000	700 000	4 000 000
TRETS	15 475 000	250 000	15 225 000
VENTABREN	4 000 000	782 000	3 218 000
	153 230 000	21 837 000	131 393 000

➤ **APPROUVER** la révision des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	Code Opér. nature	TOTAL AP DM3 - 2013	Variation 2014	TOTAL OPERATIONS	Déjà Financé au 31/12/2012	CP 2013 suite DM3	CP 2014	Reste à Financer après 2014
FDC aux communes - Construct. Et rénov. éqpmnts sportifs - AP	DI471AP	15 000 000	5 000 000	20 000 000	6 982 197	4 415 470	4 602 232	4 000 101
Conventions d'aménagement Trets/Pertuis - Tr. 2 - AP	DI716AP2	5 201 000	9 439 000	14 640 000	4 661 255	215 873	1 393 300	8 369 572
Acquisitions véhicules de collecte - AP	DI170AP	6 000 000	3 600 000	9 600 000	4 397 024	1 500 000	1 300 000	2 402 976
Fonds investiss. énergies renouv/communes - AP	DI256AP1	648 000	78 400	726 400	183 976	411 000	131 400	24
INTEGRATION GARDANNE ET GREASQUE - Fonds d'investissement énergie renouvelables	DI256AP1		14 600	14 600			14 600	0
ENTREES DE VILLE AP GLOBALE	DI50AP12	25 500 000	4 500 000	30 000 000	49 163	2 173 600	4 200 000	23 577 237
Aix - réhab. ZA Pioline 2008 - avenue du Vair - AP	DI350AP4	3 300 000	-1 696 206	1 603 794	1 603 794	0	0	0
Aix Pôle d'activités 2009 - Langevin/Lavoisier - AP	DI305AP5	1 000 000	-200 000	800 000	23 701	730 000	300	45 999
Pertuis - Rond Point SNCF - AP	DI317AP3	6 500 000	500 000	7 000 000	861 324	360 000	4 500 000	1 278 676
Plan de campagne - T1 Beaume Baragne + T2 RD6 - AP	DI335AP	8 500 000	500 000	9 000 000	5 350 866	2 400 000	1 020 000	229 134
Totems entrées territoire / ZA - AP	DI336AP	826 000	-226 000	600 000	599 004	104	0	892
Construction piscine de Venelles - AP	DI432AP	21 000 000	2 900 000	23 900 000	87 575	1 200 000	950 000	21 662 425
Trets la Burlière - AP	DI334AP	600 000	300 000	900 000	300 000	300 000	50 000	250 000
Trets Centre Ancien - AP	DI716AP3	5 800 000	-2 600 000	3 200 000	1 400 000	600 000	300 000	900 000

➤ **APPROUVER** la clôture des autorisations de programme suivantes :

LIBELLE OPERATION	N° Opér. Budgét.	Code Opér. nature	TOTAL AP après DM2- 2012	Déjà Financé au 31/12/2012	CP2013	Réalisé 2013	Total réalisé sur opération	Reste à financer	Reste à réaliser sur opération
Etudes opérations d'aménagement 2009	717	DI717AP	200 000	143 885	15 995	7 439	151 324	40 120	48 676
Saint Paul lez durances	374	DI374AP	200 000	0	30 000	-	-	170 000	200 000
Lambesc centre ancien	322	DI322AP1	200 000	0	30 000	-	-	170 000	200 000
Venelles Les Michelons	373	DI373AP	500 000	0	50 000	-	-	450 000	500 000
ENTREES DE VILLES 2005	50	DI50AP	7 500 000	7 360 229	670	670	7 360 899	139 101	139 101
ETUDES ENTREES DE VILLES	51	DI51AP	600 000	531 635	20 418	20 417	552 051	47 947	47 948

OBJET : Finances - Inscriptions, modifications et clôtures d'AP/CP du Budget Principal

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013